



## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2024

---

### **Présent-e-s :**

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER  
Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Michel FAVRE, Vincent GILLET,  
François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis  
THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers  
municipaux

### **Conseil administratif :**

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

### **Excusé-e-s :**

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Cédric EPENOY, Conseiller municipal

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

### **Procès-verbaliste :**

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

---

### **ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024**

**2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**3. Communications du Conseil administratif**

**4. Rapports des commissions**

a) Environnement et infrastructures du 30 septembre

b) Finances du 3 octobre

c) Sécurité du 7 octobre

d) Aménagement et nouveaux quartiers du 7 octobre

- e) Sociale et enfance du 9 octobre
- f) Culture du 14 octobre
- g) Sports du 17 octobre
- h) Finances du 17 octobre
- i) Environnement et infrastructures du 28 octobre

## **5. Propositions du Conseil administratif**

### **A. Projets de délibérations**

- a) D 147-2024 R : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates.
- b) D 153-2024 P : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates
- c) D 154-2024 P : Crédit d'engagement de 107 000 F destiné à la construction d'un couvert sur le préau de l'école 2 à l'école intercommunale Le-Sapay, sise au chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates

### **B. Propositions**

- a) Pr 06-2024 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2025
- b) M 48-2024 P : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025

## **6. Propositions du Conseil municipal**

### **A. Motions**

- a) M 47-2024 P : Mise en place d'un processus favorisant la création de crèches indépendantes sous forme d'associations ou de fondations
- b) M 48-2024 P : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025

### **7. Pétitions**

- a) Pe 07-2024 Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay

### **8. Questions**

### **9. Divers**

*Clôture de la séance.*

### **Questions du public**

---

**Mme Rüegger, Présidente**, ouvre la séance à 20h00. Elle excuse l'absence de Mme Saas, Conseillère municipale et de M. Epenoy, Conseiller municipal. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, M. Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public et annonce que Mme Monbaron, Conseillère administrative, rejoindra la séance plus tard.

Elle informe que le PLR a déposé une motion sur le siège, intitulée « Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025 ».

**M. Solari** rappelle qu'une règle tacite et implicite teinte la vie des groupes et les séances du bureau : « éviter le dépôt de motions à la dernière minute ». Il y a, bien entendu, la nécessaire indulgence et souplesse lorsqu'il s'agit d'une « urgence urgente » avérée, la dernière motion du PLR suite aux inondations de juin dernier, voire de la compréhension lorsque le dépôt est exceptionnel, les compteurs de chauffage du Centre au mois de juin et qu'il est accompagné des excuses du chef de groupe qui dit « être le premier à dénoncer les motions de dernière minute ». Mais si nous souhaitons qu'une règle reste une règle, nous ne pouvons pas y déroger systématiquement. De surcroît, l'arrivage soudain de textes à la dernière minute, empêche une discussion au sein des groupes et peut-être même une simple lecture au vu des contraintes personnelles de chacun et chacune. Pour toutes ces raisons, les Vert-e-s sont d'avis de reporter cette motion à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

**M. Dupraz** remarque que cette motion a été déposée très tard, car il n'y a pas de ligne budgétaire à ce sujet prévue pour 2025. Comme le budget sera voté dans quelques semaines, la motion a été déposée un peu dans l'urgence. Le sujet est très sensible, et le cas échéant, il conviendra de voter un amendement au budget.

**La Présidente** demande aux Conseillers municipaux de se prononcer pour porter ou non cette motion à l'ordre du jour de ce soir, ce qui est accepté par 21 voix, soit à l'unanimité. La motion sera traitée au point 6.A.b, ajouté à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

**M. Stauder** apporte une correction à la page 18.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autres remarques, ni corrections.

**Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est approuvé par 20 oui et 1 abstention, avec la correction de M. Stauder.**

*Mme Monbaron rejoint la séance à 20h10*

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2.1 Délai référendaire**

**La Présidente** précise que le délai référendaire débutera le 7 novembre et s'achèvera le 16 décembre 2024.

### **2.2 Carte de vœux pour le Noël des aînés**

**La Présidente** informe que le masque pour la carte de vœux pour le Noël des aînés circulera durant la séance, avec des feutres de couleur, pour signature. Mme Merad le récupérera en fin de séance.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

#### **3.1 Culture**

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- L'opération Bain de livres a eu lieu sur l'Esplanade du Sapay pendant ces vacances et a trouvé son public. Plus de 250 personnes sont venues pendant les 5 jours de présence, avec une bonne répartition entre celles de PLO et de Lancy.
- 152 abonnements ont déjà été vendus pour la saison culturelle 2024-2025, ce qui est un record.
- L'exposition Qualia de Gustave Didelot débutera le 13 novembre jusqu'au 20 décembre à La Julienne. Le vernissage est prévu le 12 novembre ; les commissaires y sont invités.
- Une séance concernant le 175<sup>ème</sup> est organisée le 4 novembre pour les associations. Ce sera l'occasion de faire le point sur cette manifestation, qui se tiendra en 2026.

#### **3.2 Service de l'action sociale et de la jeunesse**

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- Comme la presse l'a rapporté, le centre de requérants d'asile piloté par le SEM dans l'abri PC de PLO a été fermé. Tout s'est très bien déroulé, aussi bien au niveau de PLO que de la Confédération, et il n'y a eu aucune remarque concernant la présence de ces personnes.
- 2 aides humanitaires, pour le Liban et le Soudan, ont été délivrées par la Commune de Plan-les-Ouates, respectivement à la Croix-Rouge et à la Chaîne du Bonheur.
- La Journée internationale des aînés a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Les conférences sur le thème de la vie affective et sexuelle des aînés ont attiré un nombreux public, très attentif.
- Un Temps pour soi : dans le cadre de la semaine événementielle autour de la santé mentale organisée par l'Office cantonal de la santé, la Commune de Plan-les-Ouates a proposé mercredi 9 octobre, des ateliers bien-être pour les 15-25 ans, au Vélodrome et à la maison Ravy. Ceux-ci se sont particulièrement bien déroulés. La santé mentale des jeunes adultes s'est en effet largement péjorée à la suite du Covid.
- Une cinquantaine de personnes sont venues pour la Raclette à Pierrablanca, dans le cadre des dispositifs d'intégration pour les nouveaux habitants.
- Une trentaine de jeunes se sont inscrits à la formation CEMEA, dans le cadre de « En vacances dans mon quartier ».
- Les Conseillers municipaux sont cordialement invités à participer et/ou à œuvrer pour le Noël des Aînés, qui aura lieu le 14 décembre dès 11h30.
- Le tournoi de tennis de table intergénérationnel entre le Locados et les Blés d'Or aura lieu le 22 novembre au VéloD. Ce sera la 4<sup>ème</sup> édition.

#### **3.3 Economie**

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- La journée des entreprises a remporté un grand succès avec 180 personnes inscrites. Les 20 ans de cet événement ont été célébrés, et une conférence sur les avatars créés par l'IA a eu lieu.

- Les entreprises de la ZIPLO ont remporté moult prix, dont notamment le prix de la CCIG, le prix de l'économie de l'année, le prix de la nouveauté, le prix de la FTI. Nous aurons l'occasion de féliciter ces entreprises le 25 novembre prochain.
- Une présentation du MEP aux entreprises est prévue le 5 décembre prochain.
- L'inauguration du laboratoire Bracco aura lieu le 6 novembre, en présence de l'ambassadeur d'Italie.
- Le dispositif In Stage aura lieu en mars 2025. C'est l'occasion pour les jeunes de découvrir les entreprises de la ZIPLO. 24 entreprises accueilleront 800 élèves.

### 3.4 Ressources humaines

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- Le recrutement du chef de service est terminé pour le SASJ, Mme Séverine Jacquesson a été retenue. Pour le SCA, la procédure est encore en cours ; les finalistes ont été sélectionnés et une décision doit être prise prochainement.

### 3.5 Réponse à la question de M. Dupraz concernant la nourriture pas très saine proposée lors de la Rue du Jeu

**M. Magnin** informe que la Commune a fait appel à un panel de prestataires de la commune ; il y avait des salades, des sandwiches, des croque-monsieur, des spécialités mexicaines, de la charcuterie, du fromage, des pâtisseries maison, ainsi que du pop-corn, des crêpes et des churros.

### 3.6 Déchets

**M. Rodriguez** informe que la tendance à la baisse se poursuit, avec 169 kg d'incinérables par habitants en 2021, 159 kg en 2022 et 148 kg en 2023. Plan-les-Ouates est ainsi la première ville au-dessous de l'objectif cantonal 2025 qui est de 160 kg.

### 3.7 Mobilité

**M. Rodriguez** informe que

- Les travaux de la piste cyclable bidirectionnelle de la route de la Galaise sont terminés. La piste est fonctionnelle depuis le 7 octobre.
- 1127 abonnements TPG étaient subventionnés en 2021, 1484 en 2022, 3322 en 2023 et 2990 jusqu'à présent en 2024, soit une hausse de 13,94% par rapport à la même période de l'année dernière. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

### 3.8 Réponse à la question de M. Stauder concernant la location de matériel

**M. Rodriguez** répond que le taux d'utilisation est difficile à calculer. Le matériel est principalement sollicité entre la mi-mai et septembre. Le stock à disposition comprend 175 tables, 380 bancs, 15 tentes, 130 auvents. En 2023, nous avons répondu à 223 demandes de matériel, dont 48 pour juin. Au total 2704 tables, 4645 bancs et 555 tentes ont été livrées. Une quarantaine de demandes ont dû être refusées, toujours en 2023, pour cause de rupture de stock. Les manifestations communales sont prioritaires et durant les promotions, la fête de la musique et le 1<sup>er</sup>-août, tout notre matériel est mobilisé par la commune et il arrive fréquemment que le ramassage du matériel s'étende sur plusieurs jours après les manifestations. Du matériel supplémentaire, extérieur, est d'ailleurs utilisé lors de la fête des écoles.

Les livraisons mobilisent au moins 2 personnes. Parfois, les transports sont effectués par des privés, mais cela nécessite quand même la présence d'employés pour le chargement.

### 3.9 Réponse à la question de M. di Giorgio concernant les nuisances liées au tram à la route de Base

**M. Rodriguez** répond que la question a été posée à l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC), en charge de ces travaux et responsables de la construction. Ils ont répondu que toutes les mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement ont été réalisées ou sont en cours, notamment la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur l'ensemble de la chaussée, la réalisation de dalles flottantes sur le chemin des Palettes n° 16 à 26 et sur la route de Base n° 1 à 35. Les valeurs d'émissions sont dépassées pour 32 bâtiments sur l'ensemble de l'itinéraire réalisé, mais uniquement 3 sur Plan-les-Ouates. Ceux-ci seront équipés de fenêtres anti-bruit. L'OCGC devrait être en contact avec les divers propriétaires. Les mesures prévues dans les protocoles d'accord (au moment de la dépose de la demande d'autorisation de construire) ont également été réalisées : parois anti-bruit le long des villas côté nord entre les Fraisiers et l'école de commerce. Des mesures acoustiques ont été effectuées cet été pour déterminer les zones sur lesquelles il convient encore d'intervenir. Il n'est pas prévu d'effectuer de nouvelles mesures pour les vibrations, étant donné que les mesures ont été effectuées comme elles le sont usuellement sur l'ensemble du canton, qui, selon l'OCGC, s'avèrent dans les normes.

### 3.10 Sport

**Mme Monbaron** annonce les événements suivants :

- Ouverture de la patinoire : le samedi 9 novembre
- Sunday Training : le dimanche matin 10 novembre à Aimée-Stitelmann
- Date butoir pour le dépôt des candidatures pour les honneurs sportifs 2024 : 15 novembre
- La course Run'Aire du 27 octobre 2024 a réuni plus de 1200 participants (1261 inscrits). Ce fut un succès populaire avec des retours très positifs sur l'organisation de la manifestation et la qualité des parcours. Nous avons reçu, à ce jour, une seule plainte d'un habitant d'Onex qui a été bloqué par la fermeture des routes, bien qu'il ait reçu une information envoyée dans toutes les boîtes aux lettres des habitations touchées par le parcours de la course.
- 10 ans du centre sportif des Cherpines du 27 octobre 2024. Ce fut également un grand succès avec un apéritif offert à la population (une centaine de participants) et la réalisation d'un magnifique gâteau qui a ravi autant les yeux que les papilles, Aucune activité (match ou animation) n'a été organisée pour cet anniversaire en raison de la Run'Aire qui a mobilisé l'ensemble du centre sportif et des collaborateurs du SDS.

### 3.11 Sécurité

**Mme Monbaron** donne les informations suivantes pour octobre 2024 :

Incivilités (données communales) :

Déchets/Salissures	: 7
Dommages à la propriété	: 2 (1 x école Champ-Ravy – 1 x sur horodateur)
Tag	: 4
Vol	: 2 (vols de 3 tentes communales posées pour des manifestations)
Total	: 15

Contrat Local de Sécurité (CLS)

24.09.24 : Contrôle à la route du Camp. 1301 véhicules contrôlés, 34 en infraction, 8 interceptions.

### Interpellations avec rapport au Ministère Public

Plusieurs affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :

- 2 conducteurs sans permis de conduire
- 1 véhicule sous défaut d'assurance en circulation
- 1 véhicule mis en fourrière suite divers défauts (pneus à la corde)
- 1 trottinette en fourrière (vitesse et puissance non autorisées)

Dossiers :

- SEM : La situation est calme. Un point de contact quotidien est fait avec les responsables sécurité sur place. Le taux d'occupation est faible

Cambriolages (données cantonales) :

Septembre 2024 : 4 : 2 villas / 2 appartements

Total 2024 : 44

Total 2023 : 33

### **3.12 Aménagement du territoire**

**Mme Monbaron** donne les informations suivantes :

- PLQ Cherpines : À la suite de la séance publique du 8 octobre dernier à Confignon, le dossier du PLQ Cherpines, étape 2 du projet, est désormais entré dans sa phase d'enquête publique. Celle-ci a été ouverte le vendredi 11 octobre et se terminera le 11 novembre. Le dossier est consultable sur le site internet du Canton mais aussi en version papier à l'accueil de la mairie durant cette période.

A l'issue de cette enquête publique, le Canton étudiera l'ensemble des observations transmises et transmettra un projet de réponse aux Conseils municipaux des deux Communes concernées pour que ces derniers émettent un préavis. Ce point sera probablement traité durant la séance du Conseil municipal de février, le temps de recevoir les projets de réponse du Canton.

- Plan Directeur Communal : Ce document est désormais dans la dernière ligne droite avant son approbation. La prochaine étape est celle de l'enquête publique qui devrait se dérouler de mi-novembre à mi-décembre. Durant cette période, le document sera mis à disposition du public pour que celui-ci puisse effectuer ses remarques et observations. Afin de mieux comprendre le document et de le présenter à la population avant cette procédure très normée, la Commune organise une séance publique le 11 novembre prochain à 19h à l'espace Vélodrome. Il s'agira de présenter le contexte de la réalisation de ce plan directeur, sa portée et, sans entrer dans tous les détails, expliquer les différentes stratégies développées par la Commune et les mesures d'aménagement qui y sont associées. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal devra formellement valider le document, et le Canton l'approuvera définitivement, probablement au printemps 2025.

### **3.13 Réponse à la question de M. Rohmer concernant le radar à Saconnex-d'Arve Dessus**

**Mme Monbaron** rappelle que M. Rohmer a constaté que les voitures accélèrent bruyamment après le passage du radar et il demandait s'il était possible de déplacer ce radar. La police cantonale en charge des radars a été contactée ; elle a répondu qu'il n'était pas pertinent de le déplacer, car il perdrait son sens. Il a été placé à cet endroit pour faire ralentir les véhicules à l'entrée du hameau. Le déplacement de ce radar n'est donc pas à l'ordre du jour.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

*Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à i.*

- a) **Environnement et infrastructures du 30 septembre**
- b) **Finances du 3 octobre**
- c) **Sécurité du 7 octobre**
- d) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 octobre**
- e) **Sociale et enfance du 9 octobre**
- f) **Culture du 14 octobre**
- g) **Sports du 17 octobre**
- h) **Finances du 17 octobre**
- i) **Environnement et infrastructures du 28 octobre**

#### **5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

##### **A. Projets de délibération**

- a) **D 147-2024 R : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates.**

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 24 septembre 2024 (annexe 1). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 28 octobre, un préavis favorable à l'unanimité et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 17 octobre, un préavis favorable par 6 oui et 2 abstentions. La commission Sécurité a également émis un préavis favorable à l'unanimité concernant les véhicules pour la police municipale et celui pour les pompiers volontaires présentés dans cette délibération.

**M. Gillet** rappelle qu'en commission Finances, plusieurs commissaires ont regretté l'absence d'un état des lieux du parc de véhicules dans les services. Des réponses devaient être données aujourd'hui, notamment pour les véhicules de la police municipale.

**M. Rodriguez** répond pour le service de l'environnement et des espaces verts dispose d'un véhicule Toyota Hilux de 2017, 1 Nissan Qashqai, 1 camionnette, 2 goupils. Le service des sports a 1 goupil, 2 Kyburz (motos électriques à 3 roues). La police municipale a 1 Mercedes Vito, 1 Skoda octavia (à remplacer), 1 Toyota Hilux (à remplacer).

**M. Gillet** rappelle que la délibération pour l'acquisition du Mercedes Vito pour la police municipale, lors de la précédente législature, indiquait qu'il s'agissait déjà de remplacer le Toyota Hilux. Il est dès lors surprenant que ce véhicule, déjà remplacé, doive encore être remplacé. La commission Finances s'interrogeait sur l'utilisation actuelle du Mercedes Vito. M. Gillet demande donc pour quoi et à quelle fréquence ce van est utilisé.

**Mme Monbaron** répond que la délibération votée pour ce Mercedes précisait que le service pouvait conserver le Toyota Hilux. En effet, ce véhicule dispose d'un pont arrière qui permet de transporter le matériel de signalisation notamment, qui ne peut pas entrer dans le van Mercedes. Le Mercedes est utilisé quotidiennement pour une dizaine d'agents. Il permet de se rendre sur les



lieux d'incidents et de rédiger des rapports à l'abri. Elle ne connaît pas le nombre d'utilisations exact par jour.

**M. Gillet** n'est pas convaincu par ces explications. Il propose un amendement pour enlever le véhicule Toyota pour le SPM et diminuer le montant de la délibération du coût correspondant (46'000 F).

**Mme Monbaron** remarque que si le Toyota n'est pas remplacé, il sera conservé, car le service en a besoin. Cela entraîne cependant des montants conséquents pour des réparations, chaque année. Le véhicule est de 2005 et a beaucoup de km au compteur. Il n'est plus dans les normes écologiques et n'est pas pratique car le pont arrière est très haut. Il est quand même très utilisé car c'est le seul moyen pour transporter le matériel.

**M. Dupraz** remarque qu'il n'avait pas été convaincu lors de la commission Finances. Il se demandait si les autres véhicules des autres services ne pourraient pas être utilisés pour le transport de matériel. Pour cette raison, il s'était abstenu pour le préavis. Il se dit maintenant ambivalent concernant l'amendement proposé par M. Gillet.

**M. Torri** pense qu'un vieux véhicule peut coûter très cher en réparations, et en l'occurrence, cela reviendrait beaucoup plus cher de continuer à l'entretenir que de le remplacer.

**M. Stauder** a pu constater l'utilité de ce véhicule lors d'une intervention la semaine dernière, pour le transport de matériel. Il estime que la demande est justifiée et préconise de refuser l'amendement proposé.

**La Présidente** soumet l'amendement proposé par M. Gillet, à savoir d'enlever le véhicule Toyota pour le service de la police municipale et de diminuer le montant de la délibération du coût correspondant, au vote du Conseil municipal. L'amendement est refusé par 15 non et 6 oui.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 147-2024 par 18 oui et 3 abstentions.**

b) **D 153-2024 P : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciens et de la Milice à Plan-les-Ouates**

**La Présidente** soumet l'entrée en matière de la délibération D 153-2024 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** précise que cette demande de crédit est la suite logique du concours qui a eu lieu en 2023-24 pour la réalisation de cette passerelle de mobilités douces qui enjambera l'autoroute pour relier les Sciens au quartier de la Milice. Le crédit pour l'étude de faisabilité avait été voté en 2020. A la suite du concours, les prestations d'ingénierie civile ont été confiées au lauréat pour les phases SIA 31 à 41 (bureau Masotti, projet Vivre ensemble). Il s'agit de faire un avant-projet qui permettra d'affiner la proposition du lauréat, notamment la compatibilité avec les contraintes fixées par l'OFROU – propriétaire de l'autoroute et des talus sur lesquels s'implantera la passerelle, mais aussi de mener des études géotechniques plus poussées qui permettront de définir avec précision le type des fondations pour les culées situées aux deux extrémités de la passerelle ainsi que son implantation exacte. Une fois le projet finalisé (phase 32), les appels d'offres (phase 41) seront réalisés en parallèle de la phase 33, afin d'établir le coût prévisible de l'ouvrage. Ceci permettra à la Commune de déposer un crédit de réalisation plus précis que l'estimation transmise dans le cadre du concours.

En parallèle de l'élaboration du projet de la passerelle, la Commune a également travaillé au réaménagement du chemin de la Milice. La situation actuelle sera améliorée avec la création d'un trottoir et d'une liaison sécurisée et lisible entre le chemin de la Milice et la zone de la Cartouchière et le passage à 30 km/h. La Commune a entrepris des démarches avec les

propriétaires privés jouxtant les deux projets, pour améliorer le flux et la sécurisation des usagers, au vu des activités dans le secteur. Des accords ont déjà été signés avec les principaux intervenants. La réalisation de cette passerelle est conditionnée par l'accord formel des différents propriétaires privés. Dans certains cas, la Commune a déjà signé une convention d'accord, mais la mise en place de servitudes de passage sera nécessaire.

Les coûts globaux du présent crédit d'engagement comprennent la totalité des coûts pour les études et les appels d'offres pour la passerelle ainsi que pour le réaménagement du chemin de la Milice en mesure d'accompagnement. Ces deux mesures sont chiffrées séparément pour des questions de transparence et de compréhension :

- Coût total des travaux de la passerelle : 473'683.28 F
- Coût total des mesures d'accompagnement : 62'460.18 F
- Coût total TTC : 536'145.46 F
- Total du crédit d'engagement arrondi : 540'000.00 F

Une mesure a été inscrite au projet d'agglomération dans le cadre de ce projet, et nous recevons une aide de 50% lorsque nous réaliserons cette passerelle, à condition que les travaux démarrent avant 2027.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise le renvoi en commission Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 153-2024 P en commission Finances par 21 oui, soit à l'unanimité.**

c) **D 154-2024 P : Crédit d'engagement de 107 000 F destiné à la construction d'un couvert sur le préau de l'école 2 à l'école intercommunale Le-Sapay, sise au chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates**

**La Présidente** soumet l'entrée en matière de la délibération D 154-2024 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** rappelle que cette école devrait recevoir 500 élèves avec 24 classes, elle en reçoit maintenant 700 avec 34 classes. La surface de préaux est insuffisante. Nous avons pu trouver des tentes en juin dernier, pour aménager une surface ombragée. Nous avons comme objectif de couvrir ce préau pendant les vacances de Pâques 2025. Tout le nécessaire a été fait, il ne reste que le vote du budget. Les 107'000 F demandés représentent le 50% du coût total. Lancy finance l'autre moitié. Une même délibération sera présentée à leur Conseil municipal.

Le mandat a été donné au bureau 3BM3, qui a déjà réalisé des préaux semblables. La couverture ressemblera à celle qu'il y avait sur le préau de l'école ex-Petites-Fontaines. Il s'agit d'une structure bois.

Le projet est mené de manière intercommunale, interservices. Les tentes ont maintenant été enlevées, et il n'y a plus assez de protection contre la pluie. Ce couvert apportera les 144m2 nécessaires pour être aux normes (il en faut 143,5 !).

Le chiffrage, ci-dessous, est basé sur les devis de différentes entreprises. Il doit encore être affiné, notamment par le biais d'appels d'offres.

<b>1. Travaux</b>	<b>Total</b>	<b>Part de Plan-les-Ouates</b>
Honoraires mandataires	Fr. 26'774.54	Fr. 11'387.27
Maçonnerie, échafaudages, sécurité	Fr. 26'000.00	Fr. 13'000.00
Construction bois et charpente	Fr. 70'000.00	Fr. 35'000.00
Ferblanterie	Fr. 16'000.00	Fr. 8'000.00
Étanchéité, végétalisation	Fr. 30'000.00	Fr. 15'000.00
Électricité	Fr. 10'000.00	Fr. 5'000.00
Divers et imprévus 10 %	Fr. 17'877.45	Fr. 8'938.73
<b>Total HT</b>	<b>Fr. 196'651.99</b>	<b>Fr. 98'326.00</b>
TVA 8.1 %	15'928.81	7'964.41
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>Fr. 214'000.00</b>	<b>Fr. 107'000.00</b>

M. Magnin préconise un vote sur le siège de cette délibération ; il ne pourra en effet pas apporter beaucoup plus d'informations en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente soumet le principe de vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 154-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.**

## B. Proposition

### a) Pr 06-2024 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2025

La Présidente soumet l'entrée en matière de la proposition Pr 06-2024 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette proposition.

En l'absence d'interventions, la Présidente soumet la proposition au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération Pr 06-2024 par 21 oui, soit à l'unanimité.**

La Présidente demande aux Conseillers municipaux désignés et présents de bien vouloir passer auprès de Patricia Merad à la fin de la séance pour signer le document pour la Chancellerie.

## 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### A. Motions

#### a) M 47-2024 P : Mise en place d'un processus favorisant la création de crèches indépendantes sous forme d'associations ou de fondations

M. Dupraz donne lecture de la motion.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la motion M 47-2024 (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Dupraz donne lecture de l'exposé des motifs.

Mme Soulier adresse un grand bravo au PLR pour cette motion qu'elle soutient.

**M. Solari** relève que les Vert-e-s sont très sensibles à la problématique de l'accueil des enfants, et conscient-e-s des besoins des familles. La récente motion que son groupe a déposée pour un soutien à la création de structures d'accueil en est un exemple. Le titre même de la motion présentée ce soir appelle plusieurs commentaires. La question se pose déjà de savoir si c'est le rôle de la politique publique, exemplaire d'ailleurs, d'inciter à la création de crèches privées. Les Vert-e-s pensent que la Commune de Plan-les-Ouates fait un excellent travail en matière d'accueil, privilégiant la prévention sur la pure rentabilité économique. Elle s'engage fermement dans la création de crèches. Elle accueille aussi sur son territoire 2 entités associatives (le Serpentin et les Abeilles), qu'elle soutient. Elle s'est en outre engagée dernièrement dans un partenariat mixte privé-public en travaillant avec pop e poppa, organisation d'utilité publique à but non lucratif. L'offre en matière d'accueil de la petite enfance est très diversifiée, flexible, avec une large palette de structures, au niveau de l'accueil, au niveau des stratégies pédagogiques mises en œuvre, et au niveau des horaires, voire des fermetures. Les conventions collectives sont respectées, notamment en termes de formation continue. Le travail des éducateurs et travailleurs de la petite enfance est reconnu. Nous en voulons pour preuve la mise à niveau de ces fonctions. Les qualifications attendues du personnel pour entrer dans les structures est exigeante. Tous ces éléments expliquent l'embarras des Vert-e-s en regard de cette motion, qui peinent à en comprendre l'utilité et se questionnent quant à la motivation des motionnaires.

**M. Magnin** remercie M. Solari pour son intervention. Pour sa part, il se réjouit de voir le PLR s'intéresser enfin à la petite enfance, en fin de législature et si proche de la nouvelle. Ce texte valide 10 ans de travail pour ouvrir des places avec encore 3 institutions qui ouvriront bientôt, nos actions pour trouver des surfaces disponibles, comme nous l'avons fait avec ForPro, Rolex en lien avec pop e poppa, et la Bistoquette (Potimarron), qui n'avait pas été envisagée au départ et que nous avons pu monter en restant à l'écoute des opportunités, comme nous le faisons encore et toujours. Il rappelle que nous sommes la seule Commune à avoir l'intégralité des différents modes de gardes : associatif, municipalisé, privé, mamans de jour indépendants. Ce fonctionnement est exceptionnel ; les Communes fonctionnent en général avec un seul modèle, car c'est plus simple. Nous avons donc sur notre territoire un tissu très diversifié pour la petite enfance. Bien entendu, nous avons des demandes de renseignements pour des crèches privées, auxquelles nous répondons très volontiers. Une crèche privée par exemple est intéressée pour s'installer dans les locaux de l'Atelier. Nous leur avons fourni la grille salariale, les projets institutionnels, la politique communale, afin qu'ils puissent se référer à l'existant. Les pensions demandées aux parents ne sont pas les mêmes pour les crèches privées et le risque est d'y avoir moins de mixité sociale. Les crèches privées n'ont jamais demandé de subventions, à une exception près. Nous avons également une éco-crèche privée, dont les critères ainsi que la population reçue ne correspondent pas à la demande, tant au niveau des horaires que sur l'âge des enfants ou la prise en charge à plein temps. La gouvernance n'a pas toutes les garanties nécessaires. M. Magnin rappelle qu'une étude a été menée à sa demande pour évaluer la gouvernance de toutes nos crèches. Probablement qu'une fondation de droit public aurait été plus efficiente, mais la municipalisation avait déjà été actée, déjà en œuvre, et obligeait à revenir en arrière sur un certain nombre de points qui n'étaient pas admissibles, notamment au niveau des collaborateurs. En complément, la définition de crèche indépendante est erronée du moment qu'il s'agit d'associations et de fondations, largement subventionnées. Elles ne sont pas indépendantes et nous ne nous y sommes jamais opposés. Pour cela, il faut un groupe de citoyens prêts à entrer dans un comité, à gérer, à s'investir. Si l'on considère comme indépendante une crèche privée, nous donnons tous les renseignements et contacts pour trouver des surfaces.

**M. Magnin** se réfère aux « considérant » de la motion. Pour ce qui est des modèles de structures d'accueil, c'est un travail que nous menons. Les mamans de jour, malgré nos appels répétés, remportent peu de succès sur notre commune. Une maman de jour doit devenir indépendante. Les institutions à cadre restreint ne remplissent plus leurs effectifs ou avec peine. Il espère que les motionnaires savent ce qu'est un cadre restreint et un cadre élargi. Un cadre restreint est moins sollicité dans les demandes communales, donc en termes de diversité, nous en perdons simplement par la demande qui est faite. Or tout le monde sait ce que sont l'offre et la demande.

Les horaires flexibles et les approches pédagogiques différentes sont un grand fantasme. Nous renseignons toutes les demandes, nous gardons la liberté de subventionner ou pas. Nous préférons en effet le tissu associatif et n'avons pas de raisons de subventionner le privé. Nous nous devons également de protéger la commune dans certains cas et de ne pas entrer en matière.

Pour le développement des structures, la prospection est faite, en permanence. Potimarron et la Bistoquette, par exemple, sont issues d'une simple discussion; les surfaces étaient disponibles et à peine l'idée germée, elle était mise en œuvre. Nous restons à l'écoute et à la recherche.

Pour ce qui concerne la diversité des modes de garde, M. Magnin précise que notre analyse et la réalité du terrain tendent plus vers le cadre élargi que vers une vraie diversité. Les parents refusent des heures dans des cadres restreints parce qu'ils veulent exclusivement des crèches. Ils sont prêts à renoncer, notamment pour la prise en charge à midi. Nous avons cependant un développement des différentes prestations.

La Commune a en effet un rôle déterminant à jouer et c'est ce que nous faisons.

**M. Magnin** se réfère maintenant aux « demande » de la motion.

Le processus pour encourager la création de crèches est mis en place depuis des décennies.

Une campagne d'information a déjà été faite.

Nous avons en effet commencé par l'évaluation des besoins des familles. Il se trouve que ces besoins sont particulièrement sur les crèches. Les mamans de jour sont moins demandées.

Nous collaborons avec les associations, les fondations et autres acteurs pour développer des projets.

Nous avons tous les chiffres, et en parlons au moins une fois par année en commission Sociale et enfance. Encore faut-il y être présent.

Cette politique est très coûteuse et M. Magnin est satisfait de constater que le PLR ne rechignera plus pour faire les investissements nécessaires. Cette motion enfonce des portes ouvertes et représente simplement un petit bilan des actions menées par les magistrats en charge de la petite enfance ces dernières années. Il entend encore les arguments avancés dans les années 80 pour ouvrir la première crèche associative, le Serpentin, ou en empêcher la création. Heureusement, tout évolue. Comme nous approchons des périodes électorales, il laisse le choix aux Conseillers municipaux de refuser cette motion ou pas, mais tous les critères sont là pour nous montrer qu'on parle de béliet sur une porte ouverte. Cette motion ne fait que de reprendre la politique actuelle, qui a été formalisée au niveau de la petite enfance, et qui a été combattue précédemment par les signataires de ladite motion.

**M. Magnin** revient sur l'exposé des motifs qui demande que les groupes politiques puissent promouvoir la diversité des structures et remercie les autres groupes de ne pas avoir attendu cette motion pour faire le nécessaire.

**Mme Soulier** demande à M. Magnin comment il explique le nombre de places de crèche manquantes actuellement dans la commune.

**M. Magnin** répond que nous avons environ 300 places disponibles et 300 demandes en attente, mais ce n'est pas faute de chercher des lieux et de permettre aux privés de se renseigner. Ce n'est pas si simple. Une crèche est un modèle économique compliqué. Certains privés n'y arrivent pas, financièrement. Nous n'avons pas eu de demandes jusqu'à présent pour financer une crèche privée. Les privés cherchent à être indépendants ou à mener leur propre politique qui n'entre pas forcément dans nos critères. Nous n'avons cependant jamais refusé d'entrer en matière et de discuter.

**Mme Soulier** regrette personnellement que M. Magnin n'entre pas en matière pour cette motion, vu le nombre de parents qui cherchent des solutions.

**M. Rochetin** remarque que nous avons voté l'entrée en matière. Maintenant il s'agit de savoir ce que nous voulons en faire. Pour sa part, malgré le brillant exposé de M. Magnin, il semblerait que les motionnaires ont quelques lacunes dans le domaine et il pense qu'il serait dommage de ne pas leur laisser la possibilité de se renseigner. Il propose donc de renvoyer la motion en commission Sociale et enfance.

**M. von Haller** propose un vote sur le siège, car il ne voit pas ce qui pourrait encore être discuté. Il estime que cette motion n'apporte rien.

**M. Lenoir** rejoint les propos de Mme Soulier. Il connaît de nombreuses personnes qui n'ont pas de place en crèche. Il préconise le renvoi en commission de la motion.

**M. Magnin** pense que les membres de la commission Sociale et enfance devraient renseigner leurs collègues. Tout a toujours été transparent, ouvert et clair. Il ne pourra pas donner plus d'informations. Ce n'est pas une discussion en commission qui permettra d'ouvrir des places de crèche. Il y a eu aussi de grands débats au Grand Conseil sur ce sujet. Ce qu'il faut, c'est des surfaces et des investissements de la Commune. Grâce à cette motion, nous aurons peut-être l'unanimité lors des prochaines délibérations dans ce sens. Les 4 propositions en cours déboucheront sur environ 108 nouvelles places. Elles ne répondront cependant pas à la totalité des demandes actuelles et à venir. Plan-les-Ouates est quand même dans le top 4 des communes qui offrent le plus de places en crèche par rapport au nombre d'habitants.

**M. Solari** demande à M. Rochetin à quoi servirait un renvoi en commission.

**M. Rochetin** pense qu'il vaut la peine de confronter la réalité et les croyances lors d'une discussion. Peut-être que les motionnaires prendront conscience qu'il convient de retirer cette motion.

**M. Dupraz** précise que cette motion est à l'initiative d'une personne qui n'est pas dans cet hémicycle. Il y a peut-être en effet un manque d'information en-dehors de cet hémicycle. La communication est peut-être bien faite, mais on peut toujours faire mieux. Il préconise un renvoi de la motion en commission. Peut-être en effet que nous la retirerons ensuite. Il fera part des informations très claires données par M. Magnin ce soir à la personne en question. Il précise que personnellement, il n'a jamais refusé une crèche. Ses prédécesseurs étaient peut-être un peu moins portés sur la petite enfance. Nous voyons cependant bien qu'il y a besoin de crèches, nous n'avons pas des œillères. Le PLR est cependant toujours attentif à l'aspect financier et à la liberté d'entreprendre, dont les crèches privées font partie. La votation de ce printemps pour affaiblir le taux d'encadrement des crèches s'est soldée par un refus. Ce n'est pas lié à l'aspect financier, mais au souhait que la qualité de l'encadrement des enfants reste élevée. Il y a peut-être un manque d'information et pour cette raison, il préconise un renvoi en commission de la motion.

**M. di Giorgio** comprend tout à fait le souci du PLR, mais il ne voit pas ce que pourrait apporter un renvoi en commission. Le sujet a déjà été débattu et toutes les informations ont été données. Nous sommes donc parfaitement au courant de cette problématique.

**Mme Willimann** demande si la personne à l'origine de cette motion et qui n'est pas dans cet hémicycle fait partie du PLR, ce qui est confirmé. Elle siège en commission Sociale et enfance et elle estime avoir eu toutes les informations utiles et nécessaires. Chaque année, les statistiques et résultats sont présentés, avec la liste d'attente, les différents partenariats, etc. Elle préconise d'informer la personne en question, par exemple autour d'un caucus. Elle ne s'opposerait pas cependant à en discuter en commission si cela était voté ce soir.

**M. Stauder** propose que les signataires de la motion reprennent les PV des séances lors desquelles tout a été expliqué et qu'ils transmettent les informations au rédacteur de cette motion. Si ce dernier a encore des questions, les motionnaires pourraient revenir avec une nouvelle version modifiée, plus précise et concrète.

**M. Dupraz** confirme que cette personne sera informée. Le PLR reviendra alors avec des questions précises à la commission Sociale et enfance de ces prochaines semaines. Peut-être que

la motion sera ensuite retirée, mais il préconise de la renvoyer en commission dans un premier temps.

**M. Lenoir** remarque que sachant que 300 enfants attendent une place en crèche, nous pouvons quand même prendre le temps d'étudier un peu plus la situation et de voir s'il y a d'autres possibilités ou pas. Une discussion n'engage en rien.

**M. Solari** veut bien qu'il en soit encore discuté en commission Sociale et enfance, mais à condition qu'il y ait des éléments nouveaux et décisifs qui permettraient éventuellement aux commissaires de porter un regard différent sur ce sujet. M. Magnin a toujours fait un travail d'information remarquable. Il faudrait donc un élément nouveau, une autre piste. Il serait alors intéressant de rediscuter. Dans le cas contraire, la commission n'aurait rien à discuter.

**M. Dupraz** maintient sa proposition de renvoi en commission.

**M. Rochetin** remarque que la commission Sociale et enfance est prévue la semaine prochaine. Il reste peu de temps pour informer la personne à l'origine de la motion. Il propose d'ajourner la motion.

**M. Dupraz** annonce que le PLR retire pour l'instant cette motion et la redéposera ultérieurement.

**Après plusieurs échanges, la motion M 47-2024 est retirée par ses dépositaires (PLR) et sera redéposée ultérieurement.**

**b) M 48-2024 P : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025**

**M. Dupraz** donne lecture de la motion.

**La Présidente** soumet l'entrée en matière de la motion M 48-2024 (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

**M. Dupraz** donne lecture de l'exposé des motifs.

**M. Magnin** rappelle que l'accueil de migrants organisé par le SEM dans notre abri PC s'est extrêmement bien passé. Les motionnaires ont raison, ce que fait la Confédération ne correspond pas à ce que fait le Canton, et il est particulièrement agréable de collaborer avec la Confédération. Cela a pris beaucoup de temps. Depuis que nous avons eu vent des projets de l'Hospice général à Drize et aux Cherpines, nous avons analysé la situation pour savoir ce que cela engageait au niveau de la Commune. Les feux sont au vert pour le projet des Cherpines. En revanche nous nous sommes opposés à celui de Drize, pour plusieurs raisons, notamment au niveau scolaire, car nous n'arrivons pas à accueillir tous les élèves. La question fondamentale de la motion est celle de savoir pourquoi rien n'est prévu au budget 2025 pour l'arrivée de ces personnes. D'une part, c'est parce que nous ne sommes absolument pas dans les investissements, nous ne sommes pas dans le fonctionnement ; c'est l'Hospice général qui s'en occupe, via les fonds versés par la Confédération. Le scolaire ne nous coûte rien puisque ces élèves seront intégrés dans les classes. Nous mettons les bâtiments à disposition du DIP, et selon leurs chiffres, il est possible d'intégrer ces 30 à 40 élèves qui arriveront. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous gardons en réserve le bâtiment ex-Petites-Fontaines où le projet de bibliothèque est retardé volontairement en attendant l'arrivée des chiffres des effectifs. Pour l'instant, cela se présente bien au niveau des projections. Tous les renseignements ont été donnés en commission Sociale et enfance. Il faut absolument que la communication passe entre les groupes.

**M. Magnin** rappelle aussi que nous avons un plan d'intégration communal depuis 2018, le PIC, voté lors de la dernière législature. Nous suivons ce PIC à la lettre. Il prévoit 4 points : accueil et information, apprentissage du français, prévention des discriminations, enfance. Nous sommes particulièrement au fait, par le PIC, pour pouvoir aller de l'avant, Nous sommes bien servis au niveau associatif. Lors des entretiens pour les naturalisations, les candidats nous disent tous

combien ils apprécient les fêtes et les événements organisés dans la commune, auxquels ils participent et qui leur permettent de s'intégrer et de se mêler à la population. Au niveau du budget, ce sont des renforcements ventilés dans différentes lignes. Nous n'avons pas un programme spécifique pour l'arrivée de ce centre aux Cherpines. D'autant plus que lorsque les effectifs seront présents, nous aurons la dotation de la Confédération pour pouvoir recevoir 200 habitants supplémentaires. Pour comparaison, M. Magnin signale qu'en 18 mois nous avons reçu 1700 nouveaux habitants. Donc les 200 habitants supplémentaires ne nécessiteront pas un budget particulier. Ces personnes, peu importe d'où elles viennent, seront tout à fait capables de s'enraciner, notamment grâce au travail des associations. Nous comptons également sur les volontés des citoyens. M. Magnin rappelle qu'un groupe de citoyens accueillait les personnes hébergées dans l'abri PC pour les intégrer. Plan-les-Ouates ne reste jamais à l'arrière, ce n'est ni dans son ADN ni dans notre volonté ; elle souhaite participer. La Confédération nous a dit que nous n'avons absolument rien à faire, mais nous avons quand même regardé avec la police municipale et le service de l'action sociale, nous avons mis des salles à disposition, mais nous n'avons effectivement quasiment rien eu d'autre à faire. Le dispositif était prêt. Il est ventilé dans le budget sur différents postes : sécurité, action sociale, salles. Il n'y a donc pas de demande spécifique au niveau du budget. Pour nous tout est ok, au niveau sécurité, associatif, écoles. Nous n'avons pas eu de grandes surprises par rapports aux prévisions faites pour ces dernières années. Nous nous occupons des personnes qui sont là et nous comptons sur nos services, sur les associations et la société civile pour que l'intégration se fasse le plus aisément possible. M. Magnin encourage les Conseillers municipaux à renvoyer cette motion en commission. Il vaut en effet la peine de se rendre compte de l'évolution migratoire. Nous sommes prêts à Plan-les-Ouates pour recevoir 200 nouveaux habitants, de prévoir avec l'Hospice général les différentes façons de les occuper. Mais il serait intéressant de réauditionner l'Hospice général pour voir l'évolution du projet.

**M. Magnin** s'étonne du 3<sup>ème</sup> paragraphe de cette motion qui contient des termes tels que « peut-être », « possible », « potentielle ». Ce flou général dénote une méconnaissance et un besoin de précisions et c'est tout à fait volontiers que le CA apportera les informations nécessaires en commission, pour demander éventuellement que l'Hospice général nous présente l'avancée du projet.

**M. von Haller** préconise le renvoi de cette motion en commissions Sociale et enfance et Finances.

**La Présidente** remarque qu'il n'y a pas de montant à discuter en commission Finances.

**M. Magnin** ajoute que pour ce qui concerne le scolaire, nous avons écrit en juin 2023 à la Conseillère d'Etat Mme Hiltbold, qui nous a répondu le 21 juillet. Nous l'avons reçue pour discuter de la partie scolaire. Il la remercie pour sa contribution.

**La Présidente** propose de renvoyer la motion en commissions Sociale et enfance et Sécurité.

**M. Rochetin** suggère un renvoi uniquement en commission Sociale et enfance. L'objectif est d'auditionner l'Hospice général.

**Mme Soulier et M. Ulrich** préconisent un renvoi en commission Sécurité également.

**La Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Sociale et enfance, ce qui est accepté par 21 voix, soit à l'unanimité.

**La Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Sécurité également, ce qui est refusé par 11 non, 8 oui et 2 abstentions.

**Le Conseil municipal revoie la motion M 48-2024 en commission Sociale et enfance, par 21 oui, soit à l'unanimité (au mois de décembre 2024).**



**M. Magnin** remarque que l'Hospice général ne pourra pas être reçu avant le vote du budget. Quoi qu'il en soit, rien ne pourra être ajouté au budget, et le cas échéant, il faudrait proposer une délibération.

## 7. PETITIONS

### **Pe 07-2024 Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay**

**La Présidente** demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent une lecture de la pétition (annexe 7), ce qui est refusé par 17 non et 4 abstentions.

En l'absence de commentaires, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition Pe 07-2024, par 21 oui, soit à l'unanimité**

## 8. QUESTIONS

### Ecole Champ-Joly - véhicule mal garé

**M. von Haller** montre une photo où l'on voit un véhicule mal garé devant l'école de Champ-Joly sur des zébrures jaunes et au niveau du passage piéton. Cette situation est récurrente et il interpelle fréquemment des personnes à ce sujet pour qu'elles se déplacent. Sachant qu'il n'est pas possible de mettre un agent municipal en permanence sur place, il demande s'il serait possible d'installer des potelets, des obstacles ou un patrouilleur, car tous les enfants de la zone villa arrivent par là.

**Mme Monbaron** répond que si c'est à des horaires précis, il est possible de mettre des agents sur place pour dissuader ces parkings sauvages.

**M. von Haller** confirme que c'est principalement à 8h et à 16h les jours d'école.

**Mme Monbaron** transmettra l'information au service de la police municipale.

### Fermeture du centre de requérants d'asile

**Mme Soulier** demande si la Commune a été impliquée dans la décision de fermer le centre de requérants d'asile. Elle souhaite savoir quand cela sera effectif, quand l'abri PC sera réaffecté, et comment la commune envisage de répondre dans le cas d'une nouvelle réaffectation du centre de requérants ultérieure.

**M. Magnin** répond que la Commune n'a pas été impliquée dans la fermeture du centre d'accueil. Ce fut une décision fédérale. Ils ferment en priorité les centres qui sont le moins adaptés à l'accueil de personnes et privilégient les lieux qui ne sont pas en souterrain. L'abri PC devrait être réaffecté fin janvier 2025, normalement. La convention avec le SEM est sur 5 ans, et l'abri pourrait être réaffecté à l'accueil de migrants durant ce laps de temps.

**Mme Soulier** demande s'il serait possible de remettre la caravane des Samaritains à l'abri à son ancien emplacement.

**Mme Monbaron** ajoute que nous n'avons pour l'instant pas d'autre endroit à proposer. Nous pouvons demander au SEM si nous pouvons la remettre temporairement, ce qui ne devrait pas déranger.

## 9. DIVERS

### Voyage des 8P à Berne

**M. Solari** a accompagné les élèves de 8P à Berne et remercie les services pour l'organisation de cette sortie et surtout pour le déplacement en train.

### Remerciements

**M. Torri** transmet les remerciements de tous les habitants du Daru à l'occasion de leur fête traditionnelle pour la mise à disposition du matériel par la Commune.

### 10<sup>ème</sup> anniversaire du centre sportif des Cherpines

**Mme Monbaron** montre une vidéo du magnifique gâteau d'anniversaire réalisé à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du centre sportif des Cherpines

### *Clôture de la séance*

\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 22h06.

### *Fin de la séance*

\*\*\*

## QUESTIONS DU PUBLIC

### Orages – dégâts dans le secteur des Petits-Bois

**M. G. Bossen** revient sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2019 et les questions du public. Il lit son intervention de l'époque en lien avec le fameux orage du 15 juin 2019 qui a mis à mal beaucoup d'habitations dans le secteur des Petits-Bois. Des lettres d'habitants avaient été envoyées à la Commune, auxquelles M. Durand avait répondu. Ce dernier avait indiqué que les personnes concernées seraient prochainement réunies comme demandé avant fin 2019. M. Bossen demande quand cette rencontre aura lieu et s'il devra revenir à la prochaine séance du Conseil municipal avec la même question.

M. Bossen revient maintenant sur le fameux orage du 9 juin 2024 qui a à nouveau mis à mal plusieurs habitations dans ce même secteur. Plusieurs personnes, dont il fait partie, ont écrit à la Commune qui a répondu que les habitants concernés seraient réunis probablement courant octobre. Etant donné que nous sommes le 29 octobre, il aimerait savoir quand cette réunion aura lieu, si ce sera avant le prochain Conseil municipal, ou s'il devra revenir la prochaine fois avec la même question.

**M. Rodriguez** répond que c'est prévu d'ici la fin de l'année 2024, des appels d'offres sont en cours pour faire des études. Lors des recherches faites par les services communaux durant l'été, nous nous sommes rendu compte que la problématique était bien plus large que sur le seul chemin du Petit-Bois. Il y a une indication sur tout le secteur Voirets-Vélodrome. L'ensemble des habitants seront invités. Il y a des problèmes au niveau des réseaux collectifs privés. La pompe de celui du chemin du Petit-Bois n'est pas suffisante, ce qui cause des refoulements lors de fortes intempéries.

  
Le secrétaire

Marco SOLARI

  
La Présidente

Nathalie RUEGGER

## Liste des annexes

### RAPPORTS :

- a) **Environnement et infrastructures du 30 septembre**
- b) **Finances du 3 octobre**
- c) **Sécurité du 7 octobre**
- d) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 octobre**
- e) **Sociale et enfance du 9 octobre**
- f) **Culture du 14 octobre**
- g) **Sports du 17 octobre**
- h) **Finances du 17 octobre**
- i) **Environnement et infrastructures du 28 octobre**

#### **Annexe 1**

D 147-2024 R : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 2**

D 153-2024 P : Crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciens et de la Milice à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 3**

D 154-2024 P : Crédit d'engagement de 107 000 F destiné à la construction d'un couvert sur le préau de l'école 2 à l'école intercommunale Le-Sapay, sise au chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 4**

Pr 06-2024 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2025

#### **Annexe 5**

M 47-2024 P : Mise en place d'un processus favorisant la création de crèches indépendantes sous forme d'associations ou de fondations

#### **Annexe 6**

M 48-2024 P : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025

#### **Annexe 7**

Pe 07-2024 Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay

RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 30 septembre 2024 à 20h00

**1. Délibération D 150-2024 : Traitement du budget 2025**

Le magistrat explique qu'actuellement le SCA se compose de 32 ETP en 2024 répartis sur 38 collaborateurs

Une demande d'augmentation de 1,6 pour deux CDI et 0,8 pour un CDD est proposée au budget 2025.

Le conseiller administratif présente les variations importantes positives et négatives en les détaillant clairement.

Les questions sont apportées aux quelques questions des commissaires.

**À la suite de ceci ils préavisent favorablement et à l'unanimité le budget**

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
3 octobre 2024

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</b>
--

**Lieu** : Salle des commissions – Mairie  
**Date et heure** : Jeudi 17 octobre 2024 – 20h00

**1. Délibération D 147-2024 : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates**

Le Conseiller administratif fait une excellente présentation. Il précise que les dépenses sont prévues sur 2024, 2025, 2026 et 2027. Il s'agit d'un investissement brut, ne tenant pas compte d'éventuelles reprises de certains véhicules.

La Commission discute sur la pertinence de planifier des achats de véhicules sur 4 ans. L'utilité de certains véhicules est également abordée, notamment au travers d'une possible mutualisation de certains véhicules.

La Commission prévoise favorablement, par 6 OUI et 2 ABSTENTIONS, la délibération.

**2. Communications du Conseil administratif**

Suite de la discussion sur le Fonds structurel

Le Conseiller administratif fait un rappel sur le cadre réglementaire et comptable de ce Fonds. Puis il explique le PL 13507 qui propose l'inscription dans la loi d'une réserve conjoncturelle possible pour les communes.

Le Conseil municipal devra prendre des décisions concernant l'utilisation de ce Fonds en fonction du vote du PL.

Christophe STAUDER, rapporteur

## RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 7 octobre à 18h30

### 1) Délibération D 150-2024 : Traitement du budget 2025

#### a) Budget des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Plan-les-Ouates

Le Capitaine Panchaud, accompagné de Mme Irène Estruch, Caporal, nous présentent le budget de leur Compagnie. Ils clarifient certains points concernant notamment le remplacement nécessaire d'un véhicule figurant dans la délibération D 147-2024. Le Capitaine Panchaud explique également que, suite aux inondations des 9-10 juin 2024, leur corps a reçu le renfort de plusieurs partenaires. A la suite de cette expérience et au vu des intempéries qui se produisent de plus en plus souvent, il a été conclu qu'il serait utile d'acquérir du matériel complémentaire lors d'intempéries pour être plus efficaces. Cette augmentation de matériel améliorerait grandement la rapidité de traitement lors d'inondations. Mme Monbaron apporte quelques compléments. Les commissaires demandent des précisions. Une discussion s'ensuit.

***La commission préavise favorablement par 8 oui et une abstention le budget des Sapeurs Pompiers Volontaires de Plan-les-Ouates.***

***La commission préavise favorablement et à l'unanimité le montant alloué aux Jeunes Sapeurs Pompiers de Genève Sud.***

***La commission accepte à l'unanimité de l'octroi d'un montant de CHF 32'000.- destiné à l'acquisition de matériel complémentaire pour gérer les intempéries.***

#### b) Budget ORPC

Madame Monbaron nous présente le budget de l'ORPC qui est plus conséquent que l'an dernier. Elle nous en détaille les raisons (montant dû à la caisse de pension (CAP) et l'acquisition d'un nouveau bus en remplacement de celui datant de 1999). Quelques questions des commissaires s'ensuivent.

***La commission accepte l'amendement visant à porter le budget alloué à l'ORPC à CHF 101'680.-. La commission accepte favorablement et à l'unanimité le budget de l'ORPC ainsi amendé.***

#### c) Budget sécurité

Madame Monbaron nous présente le budget sécurité. Monsieur Valceschini, responsable de la Police Municipale, explique la pénurie d'APM. Quelques questions s'ensuivent. La commission refuse l'acquisition des motos électriques et décide de retirer CHF 18'000.- de la ligne 1.110.100.31110.200.

***La commission préavise favorablement par 6 oui et 2 absentions le budget sécurité ainsi amendé.***

### 2) Délibération D 147-2024 : Pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates

Monsieur Valceschini nous présente la demande d'achat de deux véhicules l'un pour les contrôleurs du stationnement qui se sont vus confier des tâches supplémentaires et l'autre pour les APM, en remplacement d'un véhicule de 2017 qui tombe souvent en panne.

***La commission préavise favorablement et à l'unanimité les deux véhicules pour la police municipale et celui pour les Sapeurs Pompiers Volontaires présentés dans la délibération D 147-2024.***

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 7 octobre 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET  
NOUVEAUX QUARTIERS**

Date de la séance de la commission : Lundi 7 octobre 2024 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

**Communications du Conseil administratif**

**a) Grand Projet Perly : Présentation des études réalisées sur l'image directrice**

Le responsable de service donne des explications sur la démarche portée par le canton. Le processus de planification a été fait en trois phases : Définition d'un cahier des charges, phase test, synthèse de l'image directrice.

Ensuite il présente les trois projets rendus par des bureaux différents.

Un quatrième bureau est en train de faire la synthèse des trois projets pour proposer une image directrice qui alimentera le futur PDCant 2050.

**b) Image directrice du Vallon de l'Aire : explications sur le concept développé**

Explication de la démarche portée par le canton et les communes.

Le projet a débuté en 2020.

6 communes et 3 offices cantonaux se sont réunis en 3 groupes de travail thématiques.

En 2024, après plus de 53 séances, création d'une image directrice, comprenant 5 principes directeurs. Une séance publique est prévue début 2025.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 11 octobre 2024

## **Rapport de la Commission Sociale et Enfance**

Mairie – Salle du Conseil Municipal  
**Date et heure : séance du mercredi 9 octobre 2024 / 20h00**

### **Sociale & Enfance**

#### **Social :**

#### ***Présentation des subventions de la solidarité à l'international***

Explication de la validation des dossiers selon les critères du règlement communal et du règlement et pourcentages des budgets alloués à la solidarité internationale.

Le total financier des attributions pour la solidarité internationale s'élève en 2024 à un montant de CHF 659'700.--.

Discussion entre les commissaires sur la thématique à choisir pour les aides à venir 2025/2026. Le choix s'est porté sur le développement rural et agriculture.

#### ***Traitement du budget***

Présentation des éléments clés du budget.

Echange entre les commissaires et le CA, sur les différents projets à venir et les différents points du budget.

#### ***ETP 2025***

Explications sur les besoins complémentaires de personnel.

Les propositions d'amendement sur l'aide à la parentalité, l'aide à la solidarité internationale et sur les ETP, sont acceptées à l'unanimité de la commission.



## **Enfance :**

### ***Traitement du budget***

Présentation du budget.

Explications des différents écarts de budget concernant les crèches et des différents projets prévus en 2025, ainsi que les diverses subventions.

### ***ETP 2025***

Description des ETP 2025, en augmentation de 11.675, pour les différents postes éducatifs et techniques.

Echanges et débat entre les commissaires et le CA.

Le budget est préconisé favorablement à l'unanimité de la commission.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**  
Octobre 2024

10.

## Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 14 octobre 2024 – 20h00

1. **Election de la Présidente de la Commission** : Madame Nathalie Ruegger a été élue.
  
2. **Délibération D 150-2024** : Traitement du budget préavisé favorablement par la Commission à l'unanimité.
  
3. **Communication du CA**
  - Modification du délai pour déposer les demandes de subventions
  - Demande d'une subvention de l'association Orgue 21 de CHF 100K pour la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières
  - Bilan positif du Festival BD Watoo
  - Présentation de l'Agenda culturel
  - Quelques informations sur l'organisation du 175<sup>e</sup>

Le rapporteur  
Nicolas Lenoir

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 29 octobre 2024

## **RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS**

Date de la séance de la commission : Jeudi 17 octobre 2024 à 18h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

### **Délibération D 150-2024 : Traitement du budget 2025**

Le budget global du sport s'élève à 1'606'700 F, en hausse de 100'800 F par rapport au budget 2024. Il se compose à 40% de subventions et à 60% de charges et biens de services.

Le responsable du service des sports passe tout d'abord en revue les lignes du budget présentant un écart entre les années 2024 et 2025 de plus et moins 5'000 F.

Amendements :

1. Pour donner suite à la demande du FC PLO, supprimer la demande d'augmentation de 25'000 F de la ligne 3410.880.36360.100; qui correspondait à une augmentation de la subvention pour les équipes juniors en Inter.
2. Rajouter à la ligne 3410.800.42400.921, un montant de 5'000 F, pour tenir compte des recettes de la course RunAir

Les deux amendements sont préavisés favorablement à l'unanimité des personnes présentes.

Le budget Sports avec les deux amendements est préavisé favorablement à l'unanimité

Rapporteur : Véronique Dubois, le 17 octobre 2024

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal du 29 octobre 2024

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</b>
--

**Lieu** : Salle des commissions – Mairie  
**Date et heure** : Jeudi 17 octobre 2024 – 20h00

**1. Délibération D 147-2024 : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates**

Le Conseiller administratif fait une excellente présentation. Il précise que les dépenses sont prévues sur 2024, 2025, 2026 et 2027. Il s'agit d'un investissement brut, ne tenant pas compte d'éventuelles reprises de certains véhicules.

La Commission discute sur la pertinence de planifier des achats de véhicules sur 4 ans. L'utilité de certains véhicules est également abordée, notamment au travers d'une possible mutualisation de certains véhicules.

La Commission préavise favorablement, par 6 OUI et 2 ABSTENTIONS, la délibération.

**2. Communications du Conseil administratif**

Suite de la discussion sur le Fonds structurel

Le Conseiller administratif fait un rappel sur le cadre réglementaire et comptable de ce Fonds. Puis il explique le PL 13507 qui propose l'inscription dans la loi d'une réserve conjoncturelle possible pour les communes.

Le Conseil municipal devra prendre des décisions concernant l'utilisation de ce Fonds en fonction du vote du PL.

Christophe STAUDER, rapporteur

## RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 28 octobre 2024 à 20h00

### **1. Délibération D 147-2024 : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates**

Présentation des véhicules et agrégats du SEE et du SDS par le magistrat.

Les commissaires posent des questions sur les coûts de certains véhicules et agrégats sans remettre en question leur utilité. Des réponses claires sont apportées par M. Favre

**Les commissaires préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération proposée.**

### **2. Communications du Conseil administratif**

#### **a. • Image directrice du Vallon de l'Aire : explications sur le concept développé**

Le magistrat fait un état de lieu du travail effectué par les différentes parties. En 2024, de nombreuses séances amènent à une image directrice selon 5 principes directeurs

Actuellement le Conseil administratif est satisfait des considérations prises et va se retirer de la suite des travaux.

#### **b. Tour d'horizon des différents travaux en cours**

Le magistrat passe en revue les travaux en cours au sein de ses différents services avec des séries de questions/réponses

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
28 octobre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 147-2024**  
Séance du 29 octobre 2024

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté de véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers avec des véhicules répondant aux normes environnementales,

vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules et engins suivants :

- La tondeuse STIGA Park pro 540 Ix – 2015 – SDS - Cherpines
- Le chariot élévateur TOYOTA 42-5FG 14 – 2002 – SEE – Voirie-manifestations
- Le véhicule de service RENAULT KANGOO électrique – 2012 – SEE
- Le véhicule de service TOYOTA HILUX – 2005 – SPM
- Le véhicule de service SKODA Octavia – 2015 - SPM
- Le tracteur JOHN DEER 5410 – 2001 – SEE
- La tondeuse JOHN DEER 1565 – 2013 – SEE – Espaces verts
- Le véhicule TOYOTA Cruiser-1990– Compagnie des pompiers volontaires de Plan-les-Ouates

vu l'intérêt d'acquérir les véhicules, engins, machines et matériel suivants :

- Un chargeur pour tracteur – SEE
- Une lame à neige pour tracteur – SEE – Voirie-manifestations
- Une saleuse pour tracteur – SEE – Voirie-manifestations
- Une balayeuse électrique – SEE – Voirie-manifestations
- Une boîte de chargement rapide pour balayeuse – SEE – Voirie-manifestations
- Un véhicule de travail – SEE – Espaces verts

vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 147-2024 du mois d'août 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 18 oui et 3 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 928 000 F, destiné au remplacement de la tondeuse STIGA des Cherpines, du chariot élévateur TOYOTA du SEE, du véhicule de service RENAULT du SEE, des véhicules de service TOYOTA et SKODA du SPM, du tracteur JOHN DEER du SEE, de la tondeuse JOHN DEER du SEE, du véhicule de service TOYOTA de la compagnie des pompiers volontaires, ainsi qu'à l'acquisition d'un chargeur, d'une lame à neige et d'une saleuse pour tracteur, d'une balayeuse électrique et boîte de chargement et d'un véhicule de travail.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 32 200 F à titre de reprise de la tondeuse STIGA (SDS), des véhicules TOYOTA et SKODA (SPM), du tracteur JOHN DEER (SEE), et de la tondeuse JOHN DEER (SEE), dans le compte des investissements.
4. D'amortir le montant net de 895 800 F au moyen de 8 annuités dès la première année complète d'utilisation des biens estimée de 2025 à 2028.

BF/ala – SF/PL/#9106 / 29.10.2204



Législature 2020-2025  
Délibération **D 153-2024 P**  
Séance du 29 octobre 2024

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 540 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnement entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'agglomération N°4 du Grand-Genève et notamment la fiche 40-14 relative à la réalisation d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates,

vu le Plan Directeur Communal actuellement en vigueur, notamment l'image directrice des cheminements pour piétons, celle des itinéraires pour vélos et la fiche de mesures N°18 ainsi que le nouveau Plan Directeur Communal, en cours d'approbation, notamment les fiches M2, S6 et U1,

vu les plans localisés de Quartier en force « La Milice » N° 28'790, adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999 et « Les Sciers » N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 qui stipulent la réalisation de cette passerelle,

vu le crédit d'engagement D 14-2020 de 45 000 F pour l'étude de faisabilité d'une passerelle de mobilités douces, voté par le Conseil municipal en date du 13 octobre 2020 et D 86-2022 de 390'000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilités douces aux Sciers, voté par le Conseil municipal en date du 13 décembre 2022,

vu le concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 réalisé en deux phases, une phase de sélection et une seconde phase permettant aux équipes retenues de présenter leur projet (premier tour le 10 octobre 2023 et deuxième tour les 15 et 16 avril 2024);

vu la décision du jury de concours de proposer l'adjudication au bureau Masotti et Associati SA ainsi que celle de Conseil administratif de suivre cette recommandation du jury et de retenir le bureau mentionné précédemment,

vu l'étude de faisabilité pour le réaménagement du chemin de la Milice réalisée par le bureau Trafitec en parallèle du concours en date du 5 août 2024,

vu l'exposé des motifs EM 153-2024 d'octobre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**



par x oui, x non et x abstention

1. De lancer l'étude d'une passerelle de mobilités douces et des mesures d'accompagnements entre les quartiers des Sciers et de la Milice à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 540 000 F, destiné aux mandats d'ingénieurs civils et mandataires spécialisés.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 540 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/yg/bg#11'211– SF/PL – Octobre 2024

Législature 2020-2025  
Délibération **D 154-2024**  
Séance du 29 octobre 2024

## DÉLIBÉRATION

relative au crédit d'engagement de 107 000 F destiné à la construction d'un couvert sur le préau de l'école 2 à l'école intercommunale Le-Sapay, sise au chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates

Vu l'augmentation du nombre de salles de classes à l'école Le-Sapay,

vu le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (C 1 10.11) indiquant à l'article 4 qu'il est obligatoire d'avoir une surface de préau couvert minimale de 20 m<sup>2</sup> par classe,

vu la nécessité d'ajouter un couvert sur l'un des 4 préaux non couverts existants afin de se conformer aux exigences légales,

vu les températures très élevées qui ont pu être constatées dans le préau de l'école 2 aux moments les plus chauds de l'année scolaire (ce préau est dédié aux enfants les plus jeunes de l'école),

vu le mandat confié au bureau d'architecture 3BM3 pour la dépose d'une autorisation de construire et le suivi des travaux,

vu l'exposé des motifs EM 154-2024 d'octobre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DÉCIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la construction d'un couvert sur le préau de l'école 2 de l'école intercommunale Le-Sapay,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 107 000 F, destiné à financer 50 % du montant total de l'opération, soit 214 000 F, le solde étant pris en charge par la Ville de Lancy,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 107 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 107 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SCA/EH/bg # 12'047 – SF/PL – 29.10.2024

Législature 2020-2025  
**Proposition Pr 06-2024**  
Séance du 29 octobre 2024

## **PROPOSITION**

### **Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2025**

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 16 août 2024, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2025 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2025 :

### **9 février 2025 - Votation populaire**

Président-e :	Carmen Dolado	Vice-président-e :	Luis Brunschweiler
Suppléant-e :	Denis Thorimbert	Suppléant-e :	Michel Favre

### **23 mars 2025 – Election des conseillers municipaux et 1<sup>er</sup> tour de l'élection des exécutifs communaux**

Président-e :	Françoise Dupraz	Vice-président-e :	Maurice Rocci
Suppléant-e :	Manuela Bailao	Suppléant-e :	Marianne Logean

### **13 avril 2025 – Second tour de l'élection des exécutifs communaux**

Président-e :	Evelyne Chenaux-Bourquin	Vice-président-e :	Alexandra Saas
Suppléant-e :	Nicolas Lenoir	Suppléant-e :	Laurent Ulrich

### **18 mai 2025 - Votation populaire**

Président-e :	Christophe Stauder	Vice-président-e :	Nicolas Lenoir
Suppléant-e :	Dominique Tinguely	Suppléant-e :	Evelyne Chenaux-Bourquin

### **28 septembre 2025 - Votation populaire**

Président-e :	Véronique Dubois	Vice-président-e :	Dominique Tinguely
Suppléant-e :	Romy Ferri	Suppléant-e :	Barthélémy Von Haller

**30 novembre 2025 - Votation populaire**

Président-e : Laurent Ulrich  
Suppléant-e : Robert Di Giorgio

Vice-président-e : Daouda Bagagnan  
Suppléant-e : Nathalie Ruegger

SG-PMer – 29.10.2024 #18656

## Projet de Motion

### Mise en place d'un processus favorisant la création de crèches indépendantes sous forme d'associations ou de fondations

#### Considérant :

- Que la diversité des modèles de structures d'accueil pour les enfants en bas âge est cruciale pour répondre aux besoins diversifiés des familles de la commune ;
- Que les crèches indépendantes, sous forme d'associations ou de fondations, offrent la possibilité de proposer des concepts d'accueil variés, avec des horaires flexibles, des approches pédagogiques différentes, et une gestion adaptable et réactive aux besoins spécifiques de chaque quartier ;
- Que le développement de telles structures enrichit et complète l'offre de garde communale, permettant à tous les habitants de Plan-les-Ouates de bénéficier d'une solution de garde qui corresponde à leurs besoins spécifiques ;
- Que favoriser l'émergence de crèches sous forme associative ou fondatrice accroît la diversité des options de garde et assure une meilleure réponse aux évolutions des modes de vie, aux changements démographiques des quartiers, et aux besoins changeants des familles ;
- Que la commune a un rôle déterminant à jouer dans le soutien à l'émergence de ces structures, en facilitant leur création et leur développement par le biais de mécanismes d'appui, de subventions, et d'aides à la recherche de locaux appropriés.

#### En conséquence :

**Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates demande,**  
par X oui, X non et X abstention(s),

#### Au Conseil administratif :

1. De mettre en place un processus dédié pour encourager la création de crèches indépendantes sous forme d'associations ou de fondations, en définissant des mesures de soutien adaptées, incluant des subventions, des aides à la location de locaux, et des facilités administratives ;
2. De lancer une campagne d'information et de sensibilisation pour promouvoir ces modèles alternatifs d'accueil auprès des habitants de la commune et des porteurs de projets potentiels, en soulignant les avantages de la diversité de l'offre de garde ;

3. D'évaluer les besoins et les attentes des familles de la commune en matière de solutions de garde afin d'adapter les soutiens à apporter et de favoriser une offre équilibrée et adaptée aux spécificités locales ;
4. De collaborer avec les associations existantes, les fondations, et d'autres acteurs locaux pour développer des projets innovants de crèches et de structures d'accueil, et de faciliter les synergies entre différents modèles d'accueil pour enfants ;
5. De présenter régulièrement au Conseil municipal un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de ces mesures, incluant les résultats obtenus et les ajustements nécessaires pour améliorer le soutien à la création de structures d'accueil indépendantes.

Pour le PLR,

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre,  
Romy Ferri.

### **Exposé des motifs :**

La diversité des structures d'accueil pour les enfants en bas âge est un facteur clé pour garantir une réponse adaptée aux besoins variés des familles de Plan-les-Ouates. Actuellement, la commune dépend principalement de modèles de garde communalisés, qui bien qu'efficaces, ne répondent pas toujours aux besoins et souhaits d'accueil variés des habitants. Il est donc essentiel de favoriser des solutions alternatives, telles que les crèches organisées sous forme d'associations ou de fondations.

À l'image des coopératives immobilières, ces structures indépendantes offrent une grande souplesse de gestion et permettent d'adopter des approches innovantes en matière de garde, de pédagogie et d'horaires. Elles sont mieux à même de s'adapter aux spécificités de chaque quartier et de répondre à l'évolution des modes de vie des familles.

Cette motion vise à inciter le Conseil administratif à mettre en place des mesures de soutien concrètes pour encourager la création de crèches indépendantes. En diversifiant l'offre de garde, la commune enrichit son tissu social, renforce le choix des familles et contribue au développement harmonieux de ses quartiers.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous les groupes politiques pour promouvoir cette démarche en faveur de la diversité des structures d'accueil sur notre territoire.

**PROJET DE MOTION**  
**Evaluation des mesures prévues dans la perspective**  
**de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025**

**Considérant :**

La situation géopolitique dans laquelle nous nous trouvons impactés, malgré la neutralité de notre pays, qui exerce des pressions importantes dans l'ensemble des pays d'Europe et que la Suisse s'y trouve ainsi directement confrontée, notamment par l'afflux de requérants d'asile de toutes provenances ;

la décision du Canton de mettre l'un de ses terrains aux Cherpines, à proximité du Centre sportif, à disposition de l'Hospice Général pour la construction d'une infrastructure à destination de 200 personnes au bénéfice de l'asile et notamment des familles ;

les indications, peut-être erronées, quant aux possibilités d'occupations de ces futurs habitants, à la possible légèreté des forces destinées à les encadrer et à la potentielle faible surveillance des structures gérées par l'Hospice Général, alors que celles-ci se situeront sur un territoire actuellement peu peuplé ;

l'expérience favorable vécue sur notre Commune par le biais du Centre fédéral d'accueil temporaire mis en place sous le Centre communal de la voirie au printemps 2024,

le fait que cet accueil s'est déroulé sans aucune gêne ou répercussion pour les riverains notamment grâce aux nombreuses activités d'occupation mises en place par la Confédération, au fort taux d'encadrement des occupants (plusieurs collaborateurs d'une société privée formés à cet effet pour un maximum journalier de 25 requérants) ainsi qu'aux rondes régulières d'une société privée de surveillance ;

la volonté de ne pas « parquer » des gens déracinés dans un périmètre peu habité et de les laisser livrés à eux-mêmes, mais de leur donner les moyens de reprendre une vie normale tout en s'assurant qu'ils comprennent nos us et coutumes et s'intègrent de la meilleure manière ;

la volonté de comprendre et prévoir dès maintenant le mode de fonctionnement de ce centre, afin de ne pas devoir réagir au coup par coup et mettre en place des mesures communales non prévues au budget, pour parer à un éventuel déficit d'accompagnement et d'encadrement des entités cantonales,

le projet de budget 2025 qui ne contient aucune indication à ce sujet,



## Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

Par X oui, X non et X abstention(s),

1. De recevoir dans les meilleurs délais toutes les informations utiles du Canton ou de l'Hospice Général sur le Centre de réfugiés en construction aux Cherpines, notamment quant :
  - à l'ouverture de celui-ci,
  - au calendrier de l'occupation envisagée et à la typologie des futurs habitants,
  - à son fonctionnement, notamment les activités à disposition des occupants, les forces destinés à leurs encadrement, suivi et soutien, ainsi qu'à la surveillance de cette structure et des alentours,
  - le temps que durera l'implication des institutions cantonales et le degré de celle-ci dans le temps.
2. De recevoir dans les meilleurs délais toutes les informations quant à l'implication de la Commune, imaginée par les services communaux et par là, les répercussions à prévoir tant sur le budget communal que sur d'autres volets (inclusion des enfants dans les crèches ou garderies ? sociétés culturelles ou sportives ? etc).

PLR - PLO – mf – 26 10 2024

## EXPOSE DES MOTIFS

La situation géopolitique actuelle, en Europe, comme dans nombre de parties du monde, est préoccupante à plus d'un titre. Les actualités que nous pouvons tous constater jour après jour nous le démontrent, avec les conséquences que doivent subir les peuples concernés bien souvent malgré eux.

La Suisse, notre Canton, puis notre Commune sont maintenant concernés par les difficultés souvent fortes traversées par les personnes qui parviennent à se réfugier sur notre territoire, pour une durée souvent indéterminée.

La Confédération gère et finance les centres temporaires d'accueil, en attendant que soit déterminé si la population concernée pourra ou non rester sur le territoire helvétique. Notre Commune a pu le constater suite à la décision d'ouverture de l'abri cantonal de protection civile sous la Butte de Plan-les-Ouates au printemps 2024. Celui-ci a été dédié à des personnes abritées pour un court séjour puisque dans l'attente de l'examen de leur dossier d'asile. Dans ces cas-là, la Confédération assume la totalité du financement, l'entière gestion du lieu et de ses habitants, l'occupation quotidienne de ces derniers ainsi que la sécurité de l'abri et de ses alentours, par le biais de sociétés privées dont les collaborateurs sont spécialement formés.

Nous relevons que, suite aux retours formulés par le Conseil administratif, tout ceci a parfaitement fonctionné, sans aucun point négatif à relever. De plus, aucune doléance n'a été émise, ni par la Commune, ni par ses habitants.

Les prévisions de la Confédération en matière d'asile ne s'étant bienheureusement pas réalisées, nous avons récemment appris que cet accueil cessera prochainement et qu'il ne reprendra pas tant que la situation n'évolue pas négativement.

Cela étant, le Canton, propriétaire de terrains aux Cherpines par le biais d'une Fondation d'utilité publique, a, en parallèle, décidé d'octroyer ses terrains à l'Hospice Général, pour la construction d'un centre plus permanent destiné à accueillir 200 personnes en 2025.

A ce jour, et rien ne figurant dans notre projet de budget 2025, nous n'en savons pas plus.

Il semblerait toutefois que les normes d'encadrement et de surveillance existant au niveau de la Confédération ne sont pas les mêmes pour les centres d'accueil plus permanents gérés par les institutions cantonales.

Or, nous estimons que ces personnes, d'âges et de nationalités différentes, rassemblées dans un même lieu (lieu actuellement éloigné de toute habitation), doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions pour surmonter les épreuves vécues, repartir le mieux possible dans une nouvelle vie, apprendre notre langue, s'imprégner de nos us et coutumes et les respecter.

Ceci ne pouvant se faire qu'avec des cours de langue, des activités régulières, variées et adaptées aux différents âges, un encadrement avec du personnel adéquat et en nombre suffisant, un suivi assidu tant au niveau psychologique que social afin que personne ne soit exclu, asservi ou livré à soi-même. Il n'est non plus pas souhaité ni souhaitable que les habitants de ce centre occupent par tous temps les terrains de sport ou les parcs animaliers adjacents par défaut d'occupation ou qu'ils aient l'opportunité de développer des commerces en tous genres vu l'inexistence de voisinage et par-là, de contrôle social naturel.

Afin de ne pas nous retrouver à devoir ouvrir des crédits supplémentaires en dernière minute ou mettre en place des mesures palliatives en cas de situations non conformes aux attentes de la population de notre Commune, nous souhaitons obtenir rapidement des informations sur les demandes formulées dans la présente motion.

Il est vraisemblable que ces futurs habitants auront plaisir à retrouver une vie plus stable, emprunte d'un futur qui devient possible et qu'ils sauront profiter de cette opportunité pour s'intégrer pleinement, puis prendre une part active à la vie de notre Commune.

Pour ce faire, il s'agit de s'assurer dès maintenant que les moyens mis à disposition par le Canton et ses institutions suffiront et que leurs engagements, formels, perdureront au fil du temps. Il n'y a en effet pas de raison que notre Commune doive pallier à une déficience quelconque, que ce soit financièrement ou autre, ni qu'elle propose une offre ou des conditions différentes de celles mises à disposition de l'entier de la population de notre Commune.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif pour obtenir les précisions demandées.

**Pour le groupe PLR :**

**Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri**

PLR – PLO - mf – 26 10 2024

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 octobre 2024

Pe 07-2024

Fanny Dayen  
Chemin du Bois-Ecard 19  
1228 Plan-les-Ouates

Plan-les-Ouates, le 30 septembre 2024

Présidence du Conseil municipal  
Commune de Plan-Les-Ouates  
Service des pétitions  
Route de Chevaliers-de-Malbe 3  
Case postale 17  
1228 Plan-les-Ouates

Dépôt de la pétition « Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay »  
Pétition adressée au Conseil municipal de Plan-les-Ouates et de Lancy

---

Madame la présidente du Conseil municipal,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux,

Actuellement, les promotions (fête des écoles) pour les élèves de l'école du Sapay ont lieu une année sur deux, soit à Plan-les-Ouates, soit à Lancy, en rejoignant les autres écoles locales. Cependant, chaque année, lorsque nous rejoignons l'une de ces communes, un certain malaise se fait sentir.

En effet, l'ajout de plus de 600 élèves, accompagnés de leurs familles, sur le lieu des festivités engendre des complications. Nous sommes peînés de constater que nos enfants doivent attendre entre trente minutes à une heure pour participer aux attractions. Les files d'attente pour la nourriture sont interminables, et la crainte de perdre son enfant dans la foule est constante.

La fête des écoles est un moment très important dans la vie d'un élève. Il s'agit d'une journée symbolique, marquant la fin de l'année scolaire, et chaque enfant mérite de pouvoir en profiter pleinement. C'est une occasion de se divertir, de partager des souvenirs avec ses camarades et de vivre des moments de joie inoubliables. Il est primordial pour nous, en tant que parents, familles et enseignants, que tous les élèves puissent participer à cet événement dans les meilleures conditions, et qu'ils en gardent de très bons souvenirs.

Face à cette situation, nous pensons que le quartier "La Chapelle-les-Sciers" relié par l'école et sans circulation, serait parfaitement adapté à recevoir sa propre fête des écoles. Ses différentes esplanades variées offriraient un cadre idéal, et le cortège pourrait être organisé autour des deux quartiers, avec des besoins de sécurité limités étant donné qu'il s'agit d'un espace sans voitures.

Nous comprenons que ce projet est complexe, car il concerne à la fois les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, mais nous sommes convaincus qu'un accord est possible.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la présidente du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux, mes meilleures salutations.



Dayen Fanny

Pétition munie de 203 signatures